

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 14 février 2018.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Élisabeth Nouard
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater,
- Pouvoirs : Yvon Primault à Cécile Mérienne , Stéphane Cahorel à James Vergnaud , Jean-Marie Drouaud à Daniel Faure
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Délibération du conseil municipal :

- En préambule au conseil municipal : Présentation du COncil de DEVeloppement du Grand Angoulême (CODEV GA) par Madame Saivres, représentante de la commune de Bouex au CODEV GA.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise la « Trésorerie Angoulême Municipale et Amende », comptable public, à mettre en œuvre un circuit court de relance de débiteurs et de poursuite des recouvrements.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, concernant le projet d'organisation du temps scolaire, le conseil municipal demande à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de valider le passage à 4 jours d'école pour la rentrée scolaire 2018-2019 pour les écoles maternelle et élémentaire de Garat, avec retour aux anciens horaires de fonctionnement.
- Par 14 voix pour, 02 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal décide la création des services publics administratifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire et autorise Monsieur le Maire à lancer les différentes procédures relatives à la reprise en régie de l'activité.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention du 5 décembre relative à l'aménagement voirie 2017 de la traverse de bourg de Sainte Catherine et le cheminement piétons sur la route départementale 939 par le versement d'un Fond de concours s'élevant à 32 516 Euros.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le programme voirie 2018 dans l'attente du vote du budget.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le modèle de convention d'adhésion au Syndicat mixte de la fourrière, actualisé suite aux différents regroupements de territoires induits par la loi Notre.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre du contrat de ruralité 2018 en rapport avec le projet de salle polyvalente.
- Par 16 voix pour, 00 abstention, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le versement d'une gratification de 1200 Euros net à Aurélie, stagiaire pour une durée de 8 semaines, au service administratif de la commune de Garat.

Informations et points divers :

- Informations.
 - Travaux de réhabilitation du dessous des gradins : Travaux en cours. Réception second trimestre 2018.
 - Travaux de réhabilitation des ateliers du service technique : Réception dans quelques semaines.
- Agenda.
 - 03 mars : Loto organisé par l'association des parents d'élèves.
 - 10 mars : Soirée organisée par le comité des fêtes.
 - 19 mars : Cérémonie commémorative à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
 - 24 mars : Soirée théâtre organisée par le Comité de Jumelage.
 - 31 mars : Ramassage de printemps organisé par la commune de Garat et l'amicale des chasseurs.
 - 31 mars : Chasse aux œufs organisée par l'association des parents d'élèves.

Fin de séance du conseil municipal à 21h10. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Signé : Jean-Marc CHOISY

Le secrétaire de séance,

Signé : Élisabeth Nouard

